



## Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative/Lettre circulaire  
CACE/918

Le 21 août 2019

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**

Objet: **Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques)**  
– **Suppression d'une Question UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/902 en date du 13 juin 2019, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Question UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 13 août 2019.

La Question UIT-R supprimée est indiquée dans l'Annexe de la présente lettre.



Mario Maniewicz  
Directeur

### Annexe: 1

#### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## Annexe

### Question UIT-R supprimée

Question UIT-R	Titre
252/7	Paramètres nécessaires pour l'enregistrement des systèmes de radioastronomie répartis

---